



AVIS PUBLIC

ADOPTION RÈGLEMENT MUNICIPAL

Prenez avis qu'à une séance ordinaire tenue le 8 janvier 2018, le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos a adopté le **Règlement numéro 2018-265 : règlement décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour l'année 2018** et que celui-ci entrera en vigueur à la date de sa publication. Le règlement peut être consulté aux bureaux de la Ville d'Asbestos (345, boul. St-Luc) aux heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la Ville d'Asbestos au : www.ville.asbestos.qc.ca/reglements-municipaux

Donné à Asbestos, Québec, ce 17^e jour du mois de janvier 2018.

Marie-Christine Fraser, greffière